

**COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 02 DECEMBRE 2016.
Seconde Convocation.**

Convoqué par Monsieur Pierre MATHIEU, Administrateur Général et Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le Comité Technique Local s'est réuni le vendredi 2 décembre 2016, à 9h30 dans les locaux de la Direction, rue BRASSART.

Le secrétariat était assuré par Didier VERMEERSCH pour la partie administrative.

La CGT Finances Publiques du Pas-de-Calais, était représentée par René QUIDE membre titulaire élu.

L'ordre du jour était le suivant :

➤ **La réorganisation des services de Contrôle Fiscal BDV et PCE :**

A la suite du vote contre de l'ensemble des organisations syndicales en première convocation, la Direction a modifié son projet sur deux points

- Il est renoncé au transfert d'un emploi B du PCE de CALAIS au PCE de BETHUNE ;
- Le transfert de 2 emplois A de vérificateurs de CALAIS vers BOULOGNE sera lissée sur deux ans (1 emploi au 01/09/2017 et 1 emploi au 01/09/2018)
Les codes SAGES du PCE et de la BDV de CALAIS sont maintenus, dans l'attente d'un code SAGES unique.

A l'unanimité , les organisations syndicales ont voté contre ce projet.

Pour la CGT FIP 62, il s'agit de déshabiller et de fragiliser le Contrôle fiscal sur CALAIS, pour, dans un avenir proche supprimer la brigade de CALAIS et à moyen terme supprimer le site de CALAIS.

Le but ? coller aux directives nationales.

« C'est tout simplement, inacceptable »

Le CTL étant achevé, le Directeur a proposé l'ouverture d'une réunion d'information sur les 3 points à l'ordre du jour du CTL du 24 novembre. Points qui n'avaient pu être évoqués suite à l'incident de vote évoqué lors de la dernière réunion et au boycott de l'ensemble des OS sur ces 3 points.

Le dialogue Social étant rompu, pas question d'un simulacre de dialogue.

L'ensemble des organisations syndicales ont quitté la salle.

Évolution des modalités de contrôle de la contribution à l'audiovisuel Public (pour Avis) :

Initialement, le projet de rattachement de la mission de Contrôle de la Contribution à l'Audiovisuel Public était prévu pour le 1er septembre 2016.

Les nouvelles modalités de Contrôles et la mise en place du Pôle de la Redevance de TOULOUSE (POLRE) ont les effets suivant :

- Pour les particuliers, les listes transmises par le POLRE seront gérées par la Direction ;
- Pour les Professionnels, la mission sera transférée au PCE d'ARRAS.

2 cadres B et 3 cadres C sont concernés par cette restructuration.

Les deux cadres B rejoindront au 1er janvier 2017 le PCE d'ARRAS et les postes de 3 cadres C sont supprimés. (1 agent transféré au SIP de LENS, 1 agent transféré au SIE de LENS et 1 agent transféré à la PAIERIE d'ARRAS)

Généralisation du Pôle Pénal Inter-Régional (pour information) :

C'est la mise en place et la généralisation qui fait suite à l'expérimentation engagée au sein de la DICOFI SUD-OUEST.

- L'objectif est de diversifier les affaires proposées, de s'assurer du bien fondé des propositions de poursuites correctionnelles .
- Permettre un pilotage plus resserré de l'activité pénale ;
- Promouvoir la pénalisation de la fraude patrimoniale.

Les champs de compétence du PPI sont les plaintes pour fraudes fiscales et le dépôt de plainte pour escroquerie.

Deux types de modalités sont proposés

- L'intégration complète pour les petites directions.
- L'intégration à minima pour les directions disposant d'une équipe plus étoffée.

Notre direction s'est positionnée pour l'intégration à minima.

Généralisation du pôle Inter-Régional de Programmation (pour information) :

Mise en place au 1er septembre 2016 à la DIRCOFI Nord, il a pour but de renforcer la programmation du contrôle issu de l'analyse risque.

Il n'a pas vocation à se substituer à la programmation d'origine BCR et événementale.

Le pôle doit élaborer des listes de dossiers et les diffuser aux PCE aux fins d'exploitation en CSP.

Sa mission est de :

- Procéder à des analyses du tissu fiscal ;
- Choisir des axes de programmation ;
- Constituer et diffuser des listes susceptibles de faire l'objet d'un CSP

Il comprend un inspecteur principal et 5 inspecteurs.